

**PROCES VERBAL**  
**Conseil Municipal du 13 avril 2022 (19h00)**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick MONNEREAU, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire. La convocation précisant le lieu et les conditions de la réunion ordinaire au regard de la crise sanitaire a été envoyée à chaque élu le 08 avril 2022 conformément aux dispositions du C.G.C.T. (articles L.2121-10 – L.2121-11).

Étaient présents : M. MONNEREAU Patrick, M. BRUNET Élisée, M. BLANCKAERT Didier, M. BOSC David, Mme JOUSSEAUME Jocelyne, M. RENARD Roger, Mme MATULEWIEZ CIEPIELA Stéphanie, Mme BERRO Souraya, Mme CONIL Brigitte, M. BALDASSARI Henri,

Étaient absents excusés : M. CHEVRIER Philippe (donne pour à M. Patrick MONNEREAU), M. CHOTEAU Philippe (donne pouvoir à M. BLANCKAERT Didier), M. FAVAUDON Dominique (donne pouvoir à M. BIGOT Mickaël), M. BIGOT Mickaël

Nombre de conseillers en exercice : 14            Présents : 10            Votants : 12

Assistait à la réunion : Mme Stéphanie KHIATE, Secrétaire Générale

**ORDRE DU JOUR :**

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 mars 2022

- 1&2 **FINANCES LOCALES** - Budget principal Commune et budget annexe camping : Validation des comptes de gestion 2021 dressés par le comptable public
- 3&4 **FINANCES LOCALES** - Budget principal Commune et budget annexe camping : Approbation des comptes administratifs 2021
- 5&6 **FINANCES LOCALES** - Budget principal Commune et budget annexe camping : Affectation des résultats de l'exercice 2021
- 7 **FINANCES LOCALES** - Fixation des taux d'imposition 2022
- 8&9 **FINANCES LOCALES** - Budget principal Commune et budget annexe camping : Vote des budgets primitifs 2022
- 10 **FINANCES LOCALES** - Budget principal Commune : Affectation des subventions d'équipement et de fonctionnement 2022
- 11 **FINANCES LOCALES** - Budget principal Commune : Attribution des subventions aux associations et personnes de droits privé 2022
- 12&13 **FINANCES LOCALES** - Budget principal Commune et budget annexe camping : Reprise sur provision pour dépréciation des actifs circulants
- 14 **FINANCES LOCALES** - Budget de la Commune - Provision pour dépréciation des actifs circulants et risques contentieux
- 15 **INTERCOMMUNALITE** – Signature d'une convention tripartite entre le service départementale d'incendie et de secours de la Charente-Maritime, la communauté de communes et la commune concernant l'organisation et surveillance des zones de baignades

Questions diverses

## Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 mars 2022

Délibéré à l'unanimité,

Adopté par	12	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	12	Voix	
Exprimés	12	Voix	
POUR	12	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

### 1&2 Budget principal Commune et budget annexe Camping : Validation des comptes de gestion 2021 dressés par le comptable public

Les comptes de gestion ont été transmis par le comptable public pour vérification de leur conformité aux écritures passées sur l'exercice 2021.

Les comptes ont été vérifiés et sont conformes, tant pour le budget principal de la commune que pour le budget annexe du camping.

#### Commune

##### Résultats budgétaires de l'exercice

08600 - LA BREE LES BAINS

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 240 558,00	2 636 644,07	4 877 202,07
Titres de recette émis (b)	1 121 669,84	1 804 216,30	2 925 886,14
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 121 669,84	1 804 216,30	2 925 886,14
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 240 558,00	2 636 644,07	4 877 202,07
Mandats émis (f)	293 014,78	1 757 085,98	2 050 100,76
Annulations de mandats (g)	504,00	6 305,91	6 809,91
Depenses nettes (h = f - g)	292 510,78	1 750 780,07	2 043 290,85
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	829 159,06	53 436,23	882 595,29
(h - d) Déficit			

#### Camping

##### Résultats budgétaires de l'exercice

08602 - BA CAMPING LA BREE LES BAINS

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	268 584,06	337 266,36	605 850,42
Titres de recette émis (b)	50 894,13	362 534,21	413 428,34
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	50 894,13	362 534,21	413 428,34
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	268 584,06	337 266,36	605 850,42
Mandats émis (f)		260 169,59	260 169,59
Annulations de mandats (g)		882,04	882,04
Depenses nettes (h = f - g)		259 287,55	259 287,55
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	50 894,13	103 246,66	154 140,79
(h - d) Déficit			

Après avoir entendu le rapporteur, le conseil municipal :

- **APPOUVE et ADOPTE** les comptes de gestion de l'exercice 2021 présentés par Monsieur le Comptable Public,

- **APPROUVE** les résultats d'exécution tel que repris dans les tableaux ci-dessus.

Délibéré à l'unanimité,

Adopté par	12	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	12	Voix	
Exprimés	12	Voix	
POUR	12	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

### 3&4 Budget principal Commune et budget annexe Camping : Approbation des comptes administratifs 2021

#### Commune

COMMUNE DE LA BREE LES BAINS			
RESULTATS 2021 - Affectation du résultat de fonctionnement avec calcul du besoin de financement			
	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>			
Recettes de fonctionnement	2 220 640,20	1 739 539,55	1 804 216,30
Dépenses de fonctionnement	1 572 214,35	1 642 268,48	1 750 780,07
Excédent de l'exercice (a)	648 425,85	97 271,07	53 436,23
Excédent cumulé antérieur reporté (N-1) (b)	797 110,21	935 076,76	901 155,84
<b>Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12 à "affecter" (*) sur budget N+1 (a + b)</b>	<b>1 445 536,06</b>	<b>1 032 347,83</b>	<b>954 592,07</b>
<small>(*) Ce résultat va être utilisé en partie pour couvrir le déficit cumulé d'investissement au 31/12 de l'année N et le solde négatif des restes à réaliser (Besoin de financement total) - voir ci-dessous - par l'inscription d'une recette en investissement au 1068 au BP N+1 et le reste sera</small>			
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>			
Recettes d'Investissement réalisées	197 974,40	752 572,63	1 121 669,84
Dépenses d'Investissement réalisées	341 973,51	299 735,78	292 510,78
Excédent de l'exercice ou Déficit de l'exercice (c)	-143 999,11 €	452 836,85 €	829 159,06
Excédent cumulé antérieur reporté (N-1) ou Déficit cumulé antérieur reporté (N-1) (d)	12 450,27	- 131 548,84 €	321 288,01
<b>Résultat cumulé d'investissement au 31/12 (à reporter en Investissement au BP N+1 à l'article 001 Dépenses (si déficit) ou Recettes (si excédent) Excédent Déficit (c + d)</b>	<b>-131 548,84</b>	<b>321 288,01</b>	<b>1 150 447,07</b>
<b>RESTES A REALISER en Investissement au 31/12</b>			
<small>(à reporter sur BP N+1 en dép. et en recettes dans chaque opération concernée)</small>			
Dépenses	378 910,46	452 480,00	1 436 559,67
Recettes	0,00	0,00	61 000,00
solde Déficit	378 910,46	452 480,00	1 375 559,67
<b>Besoin de financement total</b> <small>(résultat cumulé Invest. +solde restes à réaliser)</small>	<b>510 459,30</b>	<b>131 191,99</b>	<b>225 112,60</b>
<b>RESULTAT GLOBAL de l'exécution du budget de la Commune 2021</b>			<b>729 479,47 €</b>
<b>DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Rappel Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12 à affecter sur budget N+1</b>	<b>1 445 536,06</b>	<b>1 032 347,83</b>	<b>954 592,07</b>
<b>Couverture besoin financement - art. 1068</b>	<b>510 459,30</b>	<b>131 191,99</b>	<b>225 112,60</b>
<b>Reste à reporter en recettes fonctionnement BP N+1 - art. 002</b>	<b>935 076,76</b>	<b>901 155,84</b>	<b>729 479,47</b>

## Camping

CAMPING MUNICIPAL LE PLANGINOT			
RESULTATS 2021 - Affectation du résultat de fonctionnement avec calcul du besoin de financement			
	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>			
Recettes de fonctionnement	272 885,17	150 674,01	362 534,21
Dépenses de fonctionnement	277 466,89	229 322,15	259 287,55
Excédent de l'exercice (a)	-4 581,72	-78 648,14	103 246,66
Excédent cumulé antérieur reporté (N-1) (b)	36 907,50	32 325,78	-46 322,36
<b>Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12 à "affecter" (*) sur budget N+1 (a + b)</b>	<b>32 325,78</b>	<b>-46 322,36</b>	<b>56 924,30</b>
<small>(*) Ce résultat va être utilisé en partie pour couvrir le déficit cumulé d'investissement au 31/12 de l'année N et le solde négatif des restes à réaliser (Besoin de financement total) - voir ci-dessous - par l'inscription d'une recette en investissement au 1068 au BP</small>			
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>			
Recettes d'investissement réalisées	54 749,91	50 289,67	50 894,13
Dépenses d'investissement réalisées	56 575,48	6 390,00	0,00
Excédent de l'exercice ou Déficit de l'exercice (c)	-1 825,57	43 899,67	50 894,13
Excédent cumulé antérieur reporté (N-1) ou Déficit cumulé antérieur reporté (N-1) (d)	175 609,96	173 784,39	217 684,06
<b>Résultat cumulé d'investissement au 31/12 (à reporter en Investissement au BP N+1 à l'article 001 Dépenses (si déficit) ou Recettes (si excédent) (c + d)</b>	<b>173 784,39</b>	<b>217 684,06</b>	<b>268 578,19</b>
<b>RESTES A REALISER en Investissement au 31/12</b>			
<small>(à reporter sur BP N+1 en dép. et en recettes dans chaque opération concernée)</small>			
Dépenses	6 390,00	0,00	0,00
Recettes			
solde <b>déficit</b>	<b>-6 390,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Besoin de financement total</b> <small>(résultat cumulé Invest. +solde restes à réaliser)</small>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>
excédent global investissement	167 394,39	217 684,06	268 578,19
<b>RESULTAT GLOBAL de l'exécution du budget du Camping 2021</b>			<b>325 502,49 €</b>
<b>DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Rappel Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12 à affecter sur budget N+1</b>	<b>32 325,78</b>	<b>-46 322,36</b>	<b>56 924,30</b>
Couverture besoin financement - art. 1068	-	-	-
<b>Reste à reporter en recettes fonctionnement BP N+1 - art. 002</b>	<b>32 325,78</b>	<b>-46 322,36</b>	<b>56 924,30</b>

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, Le maire ou le président peut assister à la discussion mais ne peut participer au vote.

Il n'est pas compté dans les membres présents pour le calcul du quorum (article L.2121-14 du CGCT).

Une procuration donnée au maire ou au président ne peut être utilisée lors du vote du compte administratif.

Après avoir entendu le rapporteur, le Conseil Municipal :

- **CONSTATE** que les résultats de l'exécution du budget de la Commune laissent apparaître un excédent global de clôture de 729 479,47€ au titre de l'année 2021,
- **CONSTATE** que les résultats de l'exécution du budget annexe du Camping laissent apparaître un excédent global de clôture de 325 502,49€ au titre de l'année 2021,
- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal de la Commune,
- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Camping,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré à l'unanimité,

Adopté par	10	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	10	Voix	
Exprimés	10	Voix	
POUR	10	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV	02		M. Monnereau, M. Chevrier (donne pouvoir à M. Monnereau)

## 5&6 Budget principal Commune et budget annexe Camping : Affectation des résultats de l'exercice 2021

Afin de respecter le principe d'équilibre budgétaire, et conformément à l'instruction comptable (article R 2311-12 du Code général des collectivités territoriales), l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent.

Après avoir entendu le rapporteur, le Conseil Municipal :

- **STATUE** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 du budget de la Commune et du budget annexe Camping,
- **CONSTATE** que les comptes administratifs 2021 de la Commune et du Camping font apparaître :

### **Commune**

<b>En fonctionnement :</b>	
un excédent de fonctionnement de	53 436,23€
un excédent reporté de	901 155,84€
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de</b>	<b>954 592,07€</b>
<b>En investissement :</b>	
un excédent d'investissement de	829 159,06€
un excédent reporté de	321 288,01€
<b>Soit un résultat d'investissement cumulé de</b>	<b>1 150 447,07€</b>
un déficit des restes à réaliser de	1 375 559,67€

Soit un besoin de financement de :225 112,60€

## Camping

<b>En fonctionnement :</b>	
un excédent de fonctionnement de	103 246,66€
un déficit reporté de	46 322,36€
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de</b>	<b>56 924,30€</b>
<b>En investissement :</b>	
un excédent d'investissement de	50 894,13€
un excédent reporté de	217 684,06€
<b>Soit un résultat d'investissement cumulé de</b>	<b>268 578,19€</b>
un déficit des restes à réaliser de	0,00€

Soit un besoin de financement de :0,00€

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 de la Commune comme suit :
 

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : <b>Excédent</b>	<b>954 592,07€</b>
<i>Affectation des excédents de fonctionnement :</i>	
Au besoin de financement de la section investissement (Art. 1068)	225 112,60€
Résultat reporté au budget 2022 en fonctionnement (002)	729 479,47€
Résultat d'investissement reporté (001) <b>Excédent</b>	<b>1 150 447,07€</b>
  
- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 du Camping comme suit :
 

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : <b>Excédent</b>	<b>56 924,30€</b>
<i>Affectation des excédents de fonctionnement :</i>	
Au besoin de financement de la section investissement (Art. 1068)	- €
Résultat reporté au budget 2022 en fonctionnement (002)	56 924,30€
Résultat d'investissement reporté (001) Excédent	<b>268 578,19€</b>

**Délibéré à l'unanimité,**

Adopté par	12	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	12	Voix	
Exprimés	12	Voix	
<b>POUR</b>	12	Voix	
<b>CONTRE</b>			
<b>ABSTENTION</b>			
<b>NPPV</b>			

## 7 Fixation des taux d'imposition 2022

Il est proposé d'augmenter les taux d'imposition de 2022 de 2% et d'établir un coefficient de variation proportionnelle égale à 1,01949.

Après avoir entendu le rapporteur, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'augmenter les taux d'imposition de 2% pour 2022,
- **FIXE** les taux d'imposition comme suit :
  - Taxe foncière (bâti) : 44,48%
  - Taxe foncière (non bâti) : 47,53%
  - Pour un produit attendu de 1 384 660€
  - Le produit attendu sur la Taxe d'habitation s'élève à 373 182€,
- **DIT** que les recettes seront inscrites à l'article 73111 du budget de la Commune pour l'exercice 2022.

Délibéré à l'unanimité,

Adopté par	12	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	12	Voix	
Exprimés	12	Voix	
POUR	12	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

## 8&9 Budget principal et budget annexe : Vote des budgets primitifs 2022

### Commune

#### Section de fonctionnement

Dépenses	BP2022
011 - Charges à caractère général	806 990,00€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	802 928,00€
014 - Atténuations de produits	220 000,00€
65 - Autres charges de gestion courante	253 030,00€
66 - Charges financières	12 800,00€
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00€
68- Dotations provisions semi-budgétaires	1 500,00€
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>2 099 248,00€</b>
023 – virement à la section d'investissement	415 948,44€
042- amortissements	63 300,00€
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>479 248,44€</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 578 496,44€</b>
<b>Recettes</b>	
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	49 422,82€
73 - Impôts et taxes	1 352 983,00€
74 - Dotations, subventions et participations	327 541,00€
75 - Autres produits de gestion courante	68 218,21€
76 - Produits financiers	2,00€
77 - Produits exceptionnels	4 850,00€
013 - Atténuations de charges	45 000,00€
<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 849 017,03€</b>
002 - Excédent reporté	729 479,41€
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 578 496,44€</b>

#### Section d'investissement

Dépenses	BP2022
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 000,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	105 500,00 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	16 188,48 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	359 368,78 €
<b>TOTAL dépenses réelles hors opérations</b>	<b>483 057,26 €</b>

**Par Opérations**

106	BATIMENTS COMMUNAUX	5 340,19 €
120	EXTENSION & AMENAGEMENTS CIMETIERE	219 539,00 €
2018002	PLAN LOCAL D'URBANISME	18 800,00 €
2019004	TVX VOIRIE-ENFOUIS RTE DOUHET-T1&2	1 146 096,48 €
2019005	TVX VOIRIE-ENFOUIS RUE POMPIDOU/VARENNES	221 614,00 €
2019007	EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	47 679,00 €
2020001	ACHATS TERRAINS VOIRIE	25 380,00 €
2020005	AMENAGEMENT BUREAUX MAIRIE	42 038,00 €
2021001	EXTENSION ET AMENAGEMENT DES ST	88 516,23 €
2021002	EQUIPEMENT SERVICES TECHNIQUES	15 200,00 €
2021003	BATIMENTS PUBLICS	49 190,00 €
2021004	EQUIPEMENT INFORMATIQUE	5 930,00 €
2021005	MARCHE	25 718,00 €
2021006	AMENAGEMENT DE LA PLAGE	6 176,00 €
2022-001	AIRE DE STATIONNEMENT	8 280,00 €
2022-002	PARC VEHICULE	7 000,00 €
2022-003	RENOVATION LOCAL ARCHIVES	3 000,00 €
2022-004	VOIRIE	52 205,00 €
<b>Total dépenses réelles opérations</b>		<b>1 987 701,90 €</b>
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	132 759,85 €
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>132 759,85 €</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>2 603 519,01 €</b>

**Recettes**

001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 150 447,07 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	433 112,60 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	500,00 €
024	PRODUITS DES CESSIONS IMMOBILIERES	296 200,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 276,05 €
<b>Total recettes hors opérations</b>		<b>1 882 535,72 €</b>
2019004	TVX VOIRIE-ENFOUIS RTE DOUHET-T1&2/compl	40 000,00 €
2020003	PANNEAUX INFORMATIFS LUMINEUX	21 000,00 €
2021003	BATIMENTS PUBLICS	3 030,00 €
2021006	AMENAGEMENT DE LA PLAGE	1 040,00 €
2022-004	VOIRIE	43 905,00 €
<b>Total recettes réelles opérations</b>		<b>108 975,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	415 948,44 €
28 (040)	Amortissements	63 300,00 €
041	Opérations d'ordre section investissement	132 759,85 €
<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>612 008,29 €</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>2 603 519,01 €</b>

## Camping

### Section de fonctionnement

Dépenses		BP2022
011 - Charges à caractère général		154 678,17€
012 - Charges de personnel et frais assimilés		120 520,00€
65 - Autres charges de gestion courante		6 820,00€
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>282 018,17€</b>
042- Amortissements		48 100,00€
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>48 100,00€</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>330 118,17€</b>

  

Recettes		
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses		273 083,87€
75 - Autres produits de gestion courante		10,00€
78 – Reprise de provisions		100,00€
<b>Total recettes réelles</b>		<b>273 193,87€</b>
002 - Excédent reporté		56 924,30€
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>330 118,17€</b>

### Section d'investissement

Dépenses		BP2022
Opérations		
2022-001	Rénovation réseaux et bâtiments	316 678,19€
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>316 678,19€</b>

  

Recettes		
001	Excédent d'investissement reporté	268 578,19 €
<b>Total recettes hors opérations</b>		<b>268 578,19 €</b>
40	Amortissements	48 100,00 €
<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>48 100,00 €</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>316 678,19 €</b>

Après avoir entendu le rapporteur, le Conseil Municipal :

- **VOTE** les budgets 2022 de la Commune et du Camping par nature :
  - ✓ au niveau du CHAPITRE pour la section d'investissement
  - ✓ avec les chapitres « Opérations d'équipement »
  - ✓ au niveau du CHAPITRE pour la section de fonctionnement,
- **VOTE** globalement les budgets Primitifs de l'exercice 2022 en équilibre de la commune et du camping transmis par annexe et dont la synthèse est présentée ci-dessus.

**Délibéré à l'unanimité,**

Adopté par	12	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	12	Voix	
Exprimés	12	Voix	
POUR	12	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

## 10 Budget principal : Affectation des subventions de fonctionnement et d'équipement 2022

Considérant les prévisions de crédits au budget primitif 2022 à affecter pour les participations de fonctionnement et d'investissement aux organismes de coopération intercommunale, après avoir entendu le rapporteur, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'allouer comme suit :

<i>Communauté de Commune</i> Pôle instructeur Urba, rédaction acte de voirie...	62876	5 000,00€
<i>Communauté de Commune</i> Participation travaux réparation de la Digue maçonnée	657351	40 000,00€
<i>Communauté de Commune</i> CLECT transfert de charges + GEMAPI	739211	205 000,00€
<i>Communauté de Commune</i> Moulin de la Brée	2041412	3 350,00€
Syndicat des eaux	65738	500,00€
CCAS	657362	6 300,00€
CIAS	65548	750,00€
SIVOS	65548	120 000,00€
SIFICES Collège Pertuis d'Antioche	65548 2041512	<b>F</b> 9 798,00€ <b>I</b> 3 453,00€
SIEM	65548	400,00€
Syndicat départemental de la voirie	65548	150,00€
SOLURIS	65548	2 200,00€
Syndicat mixte Marennes Oléron PETR	657358	500,00€
CEPMO	2041512	575,00€
SDEER Echéance 2022 Route du DOUHET (Tranches 1&2)	2041582	38 156,00€

**Délibéré à l'unanimité,**

Adopté par	12	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	12	Voix	
Exprimés	12	Voix	
POUR	12	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

## 11 Budget principal : Attribution des subventions aux associations 2022

Considérant les prévisions de crédits au budget primitif 2022 à affecter pour l'affectation des subventions aux associations et autres personnes de droit privé, après avoir entendu le rapporteur, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

Associations et autres personnes de droit privé	Subvention 2022
Foyer Brenais	5 000€
Assoc des parents d'élèves st denis-la brée	400€
Amicale des Sapeurs-Pompiers de St Denis d'Oléron	200€
Donneurs de Sang Bénévoles de St-Georges La Brée St Denis	200€
ACCA Chasse	160€
Sté de Musique "La Philharmonique"	200€
Judo Club d'Oléron	160€
Ile d'Oléron Football Club	40€
Oléron Rugby club	40€
1,2,3 Eveil St Georges	100€
Association Océan	200€
Les Déjhouqués	50€
Les Restaurants du cœur	100€
Association des Médailleurs Militaires	50€
UNC UNCAFN Oléron	50€
Santiago Association	500€
Le Refuge Oléronais	400€
Association ALTEA-CABESTAN (violences intrafamiliales)	160€
Association Prévention routière	100€
Comité Oléron FNACA	100€
<b>TOTAL</b>	<b>8 210€</b>

Délibéré à l'unanimité,

Adopté par	12	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	12	Voix	
Exprimés	12	Voix	
POUR	12	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

## 12&13 Budget principal et budget annexe : Reprise sur provision pour dépréciation des actifs circulants

En vertu du principe comptable de prudence, la collectivité comptabilise toute perte financière probable, dès lors que cette perte est envisagée, que les provisions permettent ainsi de constater un risque ou une charge probable.

Les provisions devenues sans objet à la suite de la réalisation ou de la disparition du risque ou de la charge, doivent être soldées par leur reprise.

Considérant que la liste relative des produits irrécouvrables transmise par les services des finances publiques le 02 mars 2022 établit un besoin en provision inférieur aux prévisions budgétaires, après avoir entendu le rapporteur, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la reprise sur provision pour dépréciation des actifs circulants,
- **DIT** que le montant total de la reprise est de 1 000,00€ pour le budget de la Commune et de 100,00€ pour le budget annexe Camping,
- **PRECISE** que ces crédits sont imputés à l'article 7817 « Reprises sur provisions pour dépréciations des actifs circulants » du budget communal 2022 et du budget annexe Camping chacun en ce qui le concerne.

Délibéré à l'unanimité,

Adopté par	12	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	12	Voix	
Exprimés	12	Voix	
POUR	12	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

## 14 Budget de la Commune - Provision pour dépréciation des actifs circulants et risques contentieux

Les provisions pour litiges et contentieux servent à anticiper la charge probable d'un litige, à hauteur du risque estimé. Cette provision doit être constituée dès la naissance du risque et maintenue tant qu'il subsiste. Elle peut faire l'objet d'ajustements ultérieurs en tant que de besoin.

Considérant le risque connu d'un contentieux en urbanisme avec un usager peut affecter le budget communal, après avoir entendu le rapporteur, le conseil municipal :

- **DECIDE** la constitution d'une provision à hauteur de 1 500€ € pour dépréciation des actifs circulants,
- **DIT** que cette somme est inscrite à l'article 6875 du budget primitif 2022 de la commune.

Délibéré à l'unanimité,

Adopté par	12	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	12	Voix	
Exprimés	12	Voix	
POUR	12	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

## 15 INTERCOMMUNALITE – Signature d’une convention tripartite entre le service départementale d’incendie et de secours de la Charente-Maritime, la communauté de communes et la commune concernant l’organisation et surveillance des zones de baignades

La compétence facultative en matière de « sécurité des plages et sécurité estivale » est assurée par la CDC de l’Île d’Oléron concernant : « la participation au fonctionnement des moyens complémentaires de secours mis en place en liaison avec l'Etat et les communes, à l'exception de l'hébergement des personnels de surveillance, des frais de raccordement et de terrassement des postes de secours, qui restent à la charge des communes ».

En vertu des articles L. 1424-1, L. 1424-2 et L. 1424-42 du code général des collectivités territoriales, le Service Départemental d’Incendie et de Secours de la Charente-Maritime (SDIS 17) peut organiser et mettre en œuvre la surveillance des zones de baignade contre une participation financière de la CdC de l’Île d’Oléron.

Cette mission facultative des SDIS comprend entre autre la formation, le recrutement et l’emploi des personnels affectés à la surveillance des zones de baignade au sens de l'arrêté ministériel du 6 avril 1998 modifié, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires recrutés pour la surveillance des baignades et des activités nautiques.

Au regard des compétences de chacune des parties, la convention annexée a pour objet de fixer les modalités de participation des parties permettant la mise en œuvre du dispositif opérationnel de sécurité des zones de baignade. Elle détermine :

- Le rôle et la responsabilité de chacune des parties,
- l’organisation de la surveillance,
- les modalités de coordination des parties,
- les dispositions concernant les modalités d’assurance et de protection des sauveteurs,
- les modalités de participation financière des collectivités aux charges

Considérant la nécessité de signer la convention et ses annexes ci-jointes, après avoir entendu le rapporteur, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes de la Convention tripartite entre le service départementale d’incendie et de secours de la Charente-Maritime, la communauté de communes et la commune concernant l’organisation et surveillance des zones de baignades et ses annexes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses annexes,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des exercices correspondants.

Délibéré à l’unanimité,

<b>Adopté par</b>	<b>12</b>	<b>Voix</b>	<b>Unanimité</b>
<b>Présents ou représentés</b>	12	Voix	
<b>Exprimés</b>	12	Voix	
<b>POUR</b>	12	Voix	
<b>CONTRE</b>			
<b>ABSTENTION</b>			
<b>NPPV</b>			

Levée de séance 20h05